



PORTUGAL

Circuit découverte

à partir de 1050€ / pers
Base 30 personnes

Du 30 mai au 05 juin 2026

Du 15 au 21 juin 2026

Du 12 au 18 octobre 2026

Du 13 au 19 octobre 2026

7 jours / 6 nuits

Les Points Forts

- ✓ Cinq nuits au même hôtel - Boissons aux repas
- ✓ Vol direct au départ de Marseille
- ✓ Soirée folklorique à l'hôtel
- ✓ Ecouteurs individuels inclus

JOUR 1 : MARSEILLE - LISBONNE - MONTE REAL

Rendez-vous des participants et départ en autocar jusqu'à l'aéroport de Marseille-Provence. Accueil et assistance d'un représentant Sabardu Tourisme. Formalités d'enregistrement. Envol pour Lisbonne sur vol direct Tap Portugal ou Ryanair. A votre arrivée, accueil par le guide local et transfert en autocar jusqu'à votre hôtel à Monte Real. Dîner et logement.

JOUR 2 : BATALHA - NAZARE - ALCOBACA

Petit-déjeuner et départ pour une excursion qui vous conduira à Batalha. Visite du monastère de pierres dorées, parmi les plus beaux de l'art manuélino. Retour à l'hôtel et déjeuner. Après le repas, départ vers Alcobaca et visite du monastère de Santa Maria, l'église et les bâtiments abbaciaux. Puis, route pour Nazaré, site incontournable et pittoresque village de pêcheurs. Retour à votre hôtel. Dîner et nuit.

JOUR 3 : OBIDOS - FATIMA - TOMAR - MONTE REAL

Petit-déjeuner et départ vers Obidos. Visite guidée de cette petite ville qui a su conserver, à travers les siècles, son cachet et son charme de ville médiévale. Promenade à pied dans la cité, le tour par le chemin de ronde offre des vues très agréables sur la ville et ses maisons blanches. Dégustation de Ginja « la liqueur de cerise ». Déjeuner à votre hôtel. L'après-midi, départ en direction de Fatima, haut lieu de la chrétienté. Temps libre sur l'immense esplanade sur laquelle se trouve la chapelle des apparitions abritant la statue de Notre-Dame de Fatima. Continuation en direction de Tomar, la ville des Templiers avec la « fenêtre de Tomar », l'une des plus étonnantes réalisations de l'art manuélino. Visite du couvent du Christ, situé sur les hauteurs de la ville. Retour à votre hôtel. Dîner, soirée dansante et logement.

JOUR 4 : MONTE REAL - PORTO - MONTE REAL

Après le petit-déjeuner, route pour Porto, seconde ville du Portugal, construite sur la rive droite du Douro. Elle offre les contrastes d'une ville à la fois ancienne et moderne. Accueil par le guide et visite de la ville avec la cathédrale, l'église St François, le pont D. Maria et le vieux Porto, caractérisé par une activité intense. Déjeuner au restaurant. L'après-midi, temps libre dans Porto pour flâner le long du Douro et peut-être déguster des vins de Porto. Reprise de l'autocar en direction de Monte Real. Dîner et logement.

JOUR 5 : MONTE REAL - AVEIRO - COIMBRA - MONTE REAL

Petit-déjeuner et départ pour Aveiro, souvent qualifiée de Venise du Portugal, entourée de marais salants, plages, lagunes et traversée par le canal central. Cette ville est renommée pour ses moliceiros, bateaux de pêche typique à la proue peinte de couleurs vives. En fin de matinée, départ pour Coimbra. Déjeuner. Après le repas, visite guidée de Coimbra. Découverte de l'université, l'une des plus anciennes d'Europe. Promenade à travers les ruelles pour admirer la cathédrale. Dîner à l'hôtel, soirée folklorique et nuit.

JOUR 6 : MONTE REAL - LISBONNE

Petit-déjeuner et départ pour la capitale du Portugal, Lisbonne. Sous la conduite d'un guide, visite du quartier de l'Alfama, le plus ancien de la ville. Promenade à pied à travers le quartier, véritable labyrinthe aux ruelles tortueuses, aux balcons de fer forgé et de panneaux d'Azulejos. Reprise de l'autocar et tour panoramique avec l'avenue de la liberté, le pont sur le Tage, la tour de Belem, le monument des Découvertes. Déjeuner. Après le repas, continuation de la visite avec l'église des hiéronymites et le musée des carrosses où se trouvent les plus grandes collections. Temps libre dans la ville. Installation à votre hôtel à Lisbonne. Dîner et logement.

JOUR 7 : LISBONNE - MARSEILLE

Petit-déjeuner puis transfert à l'aéroport de Lisbonne. Formalités d'enregistrement. Envol pour Marseille-Provence sur vol régulier Tap Portugal ou Ryanair. A votre arrivée, retour en autocar vers vos différentes localités de départ.

FORMALITÉS :

Carte Nationale d'Identité ou passeport en cours de validité + formalités sanitaires en vigueur sur la période couvrant votre voyage selon les exigences du/des pays visités ou en transit et de la compagnie aérienne.
La photocopie de votre carte d'identité ou passeport est obligatoire au moment de votre inscription.
Ce voyage est déconseillé aux personnes ayant des difficultés à se déplacer

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar aller/retour jusqu'à l'aéroport
Le transport aérien Marseille / Lisbonne / Marseille sur vols directs Tap Portugal ou Ryanair
Les taxes d'aéroports (60 € au 25/08/25)
Les transferts aéroport / hôtel / aéroport
Le transport en autocar de tourisme pendant le circuit
L'hébergement en chambre double en hôtels 3***
La pension complète du dîner du jour 1 au petit-déjeuner du jour 7
Les boissons au cours des repas
Les soirées animées à l'hôtel
Les audio-guides pendant le séjour
Les excursions et visites mentionnées au programme
L'entrée aux monastères de Batalha et Alcobaça
L'entrée à l'université de Coimbra
L'entrée au couvent du Christ à Tomar
L'entrée au musée des carrosses à Lisbonne
L'entrée à l'église des hiéronymites
La dégustation de Ginja
La présence d'un guide accompagnateur pendant le séjour
La taxe hôtelière à Lisbonne
L'assistance / rapatriement
L'assurance annulation (offerte)

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 190 € / personne
Les dépenses personnelles
Les pourboires



CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar com-portant au moins une nuit :

- 30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation
- 25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours
- 50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours
- 75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours
- 90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ
- 100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix comprend pas ». De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;
La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ;
L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'exams périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.

Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.

En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

FORMALITÉS SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv.fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).